



LES DOSSIERS DE LA DIRECTION SPORTIVE

Département de la Formation des cadres

LES FORMATIONS CONTINUES

PRESENTATION ET REGLES

PRESENTATION GENERALE

L'Association Francophone de Tennis veut faire de la formation professionnelle continue l'une de ses priorités.

Nous observons une constante évolution du tennis, tant dans sa pratique à tous les niveaux, que dans son organisation. En conséquence, le challenge des enseignants est d'adapter leurs méthodes aux mutations sociales et sportives, d'élargir le champ de compétences, d'acquérir de nouveaux "Savoir-faire" et bien entendu, de rester dans une dynamique professionnelle.

*"CONTINUER A SE FORMER, C'EST FAIRE
EVOLUER SON CLUB ET PROGRESSER
DANS SON METIER"*

La Formation continue est un outil indispensable à la réussite de ce challenge.

Elle est aussi un moyen de rencontrer ses pairs, d'échanger avec des spécialistes et des experts, avec la Direction Sportive AFT, ... C'est aussi pour nous l'occasion de mieux vous connaître, de comprendre les difficultés que vous rencontrez au quotidien et d'être à votre écoute.

Vous trouverez dans le calendrier la liste des thèmes que nous avons retenus pour cette saison et qui couvrent, nous l'espérons, une partie des activités qui sont les vôtres. Une offre de formation segmentée est proposée avec des thèmes diversifiés qui couvrent aussi bien le champ pédagogique, que les champs de la formation technique chez les jeunes ou de la politique sportive générale.

Bien entendu, les frais de participation à ces formations continuées sont des frais déductibles pour les indépendants.

De plus, dans le cadre dans la labellisation, des réductions sont octroyées aux moniteurs des clubs labellisés.

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS

www.aftnet.be

Centre de formation AFT

Département de la Formation des cadres

Avenue du Grand Large 4

7000 MONS

065/32.96.12

brigitte.lust@aftnet.be

INFORMATIONS ET REGLEMENT

➤ ECHEANCIERS, ACCES ET NIVEAUX DE QUALIFICATION CONCERNES

- ✓ **A partir de janvier 2015** : Animateur, Niveau I, Niveau II et Niveau III, Initiateur, Expert Pédagogique, Handisport et Directeur Ecole de Tennis
- ✓ **A partir de 2017** : Educateur
- ✓ **A partir de 2018** : Entraîneur

➤ DISPOSITIONS GENERALES DU SYSTÈME DE CREDITS

Chaque module de la formation continue AFT procure des crédits aux moniteurs ou experts.

La validité des crédits octroyés par un module est de deux ans (730 jours). Passé ce délai, les crédits de ce module ne sont plus comptabilisés.

Le moniteur sera "Etoilé" s'il capitalise 10 crédits.

Afin de conserver le titre "Etoilé", le moniteur doit toujours comptabiliser 10 crédits au cours des vingt-quatre derniers mois.

Il est important de noter qu'un expert (Pédagogique ou Directeur école de tennis ou Handisport) doit obtenir 10 crédits en tant qu'expert et 10 crédits en tant que moniteur. Pour chaque module auquel il s'inscrit, il doit donc choisir, parmi les diplômes repris dans les publics cibles, celui pour lequel il souhaite comptabiliser les crédits.

➤ DISPOSITIONS PARTICULIERES DU SYSTÈME DE CREDITS

- ✓ Modules de formation continue faisant partie du calendrier AFT
 - ❖ Si le moniteur ou expert fait partie du public cible du module, il obtient 100 % des crédits mentionnés. Dans le cas contraire, il obtient seulement 50 % des crédits.
 - ❖ Un moniteur peut participer à un module concernant le public cible d'un niveau de qualification inférieur mais pas supérieur (exemple : un Educateur peut s'inscrire à un module ayant comme public cible les Initiateurs mais un Initiateur ne peut pas participer à un module ayant comme public cible les Educateurs).
 - ❖ Un moniteur ne se présentant pas pour la deuxième fois à un module pour lequel il est inscrit se verra interdit d'inscription pendant une période de six mois à partir de la date de dispense du deuxième module concerné.

- ✓ Conférences, colloques, formations, ... en dehors du calendrier AFT
 - ❖ Il faut, au minimum vingt et un jours avant la date, introduire auprès du secrétariat des formations AFT une demande accompagnée d'un dossier¹.
 - ❖ Une preuve de participation doit être fournie à la suite de la formation.
 - ❖ Le nombre de crédits octroyés sera analysé au cas par cas en tenant compte de :
 - La pertinence du module en fonction du niveau de qualification ;
 - Le contenu, le volume horaire, ...

➤ MODALITES D'INSCRIPTION AUX MODULES PROPOSES PAR L'AFT

- ✓ Inscription en ligne et paiement éventuel au plus tard sept jours avant la date du module souhaité (www.aftnet.be, onglet "Formation et enseignement").
- ✓ Le droit d'inscription doit être sur le compte de l'AFT au plus tard quatorze jours avant la date du module, avec en communication "Nom, prénom, formation continue, numéro du module".
- ✓ Aucun remboursement n'est effectué au-delà du délai des quatorze jours.
- ✓ Le moniteur qui se présente à un module sans avoir respecté la procédure d'inscription pourra assister au module mais n'obtiendra pas de crédits. Il n'est néanmoins pas dispensé du paiement du droit d'inscription.
- ✓ L'AFT se réserve le droit d'annuler un module si le nombre de participants est insuffisant.
- ✓ Les enseignants des clubs labellisés bénéficient de réductions ou de la gratuité.

➤ MODALITES DE SUIVI

- ✓ L'enseignant est responsable du suivi du dossier.
- ✓ Après chaque participation à un module octroyant des crédits, une fiche est envoyée par le secrétariat de la Formation des cadres AFT. Ces fiches doivent être conservées soigneusement par l'enseignant.
- ✓ Lorsque les 10 crédits du niveau de qualification visé sont atteints, il faut faire parvenir au secrétariat l'ensemble des fiches reçues. L'enseignant sera alors considéré et identifié comme "étoilé".

¹ Le dossier doit comprendre au minimum :

- Le programme, le contenu ou à défaut les abstracts, le volume horaire ;
- Le lien internet de la formation ou de l'organisme de formation ;
- Les résultats d'apprentissage attendus au terme du module ;
- L'identité, les coordonnées et les qualifications du ou des intervenants ;
- Les coordonnées des organisateurs.

Exemple de calendrier

N°	INTITULE	DESCRIPTIF	DATES	HORAIRE	LIEU	INTERVENANTS	NBRE MIN	PAF ²	PUBLICS CIBLES	CREDITS
1	Le tennis féminin "Constat et stratégie globale"			9h-12h	Centre de formation de MONS	Cadres de la DS AFT	8	20 €	Animateur Initiateur Niv. I, II, III Directeur Ecole	3
2	La nouvelle politique Sportive en AFT			9h-12h	TC GERONSART	Cadres de la DS AFT	8	20 €	Animateur Initiateur Niv. I, II, III Directeur Ecole	3
3	Evolution des Fondamentaux techniques			9h-12h		Cadres de la DS AFT	8	20 €	Initiateur, Niveau I, II, III	3
4	Evolutions méthodologiques			9h-12h		Cadres de la DS AFT	8	20 €	Initiateur Niveau I, II	3
									Directeur Ecole de tennis	
									Niveau III	

Ce tableau est un exemple. Le calendrier officiel est sur le site www.aftnet.be.

² Gratuit pour les moniteurs affiliés dans un club labellisé